

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DÉMATÉRIALISÉES

LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-FRANCE

Le mercredi 30 juin 2021 à 19 h.

Présidence : M. Cédric Bettremieux

LISTE DES CLUBS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS:

DISTRICT DE L' AISNE

500143.U.S. LAON – 500239. U.S. CHAUNY – 500497 U.S. VERVINS – 502592.MARLE S. – 502625.STE A.S. MOY DE LAISNE – 502630. U.S. LA FERRE – 502632.U.S. SISSONNE – 502633.U.S. ORIGNY THENELLES – 502713.C.S. VILLENEUVE ST GERMAIN – 502744.A. S. VENIZEL-BILLY – 511487.U.S. BRUYERES MONTBERAULT – 513326.NOUELLE ENT.S. BOUE ETREUX – 515194.A.S. BEAUREVOIR – 517130.U.S. SEBONCOURT – 517834.LE NOUVION A.C. – 518722.C.S. BLERANCOURT – 518831.U.S. ETREAU PONT – 519590.A.S. MILONAISE – 520747.U.S. ROZOY S.SERRE – 520801.U.S. AULNOIS SS.LAON – 522750.ENT.S. SEQUEHART FONSSOMME LEVERG – 523698.AM.S. OHIS – 526087.ENT.S. VIRY NOUREUIL – 527916.ST. PORTUGAIS ST QUENTIN – 528071.F.C. TRAVECY – 528614.A.S. MARTIGNY – 528620.C.S. AUBENTON – 529221.A. DEPART DES PORTUGAIS SOISSONS – 530294.ESP.S. OGNES – 530303.A.S. BARENTON BUGNY – 530470.A.S. ANIMATION PRESLES – 531360.F.C. VOULPAIX – 531513.A.L.J. NECREUX SINCENY – 531564.A.S. MARLY GOMONT – 533016.A.S. FAVEROLLES DAMPLEUX FLEURY – 533707.F.C. BUCY LE LONG – 533916.F.C. VENDEUIL – 538131.F.C. FRANCILLY SELENCY – 539311.A.S. WILLIAM SAURIN POUILLY – 540867.E. ITANCOURT NEUVILLE – 542530.U.S. DE RIBEMONT MEZIERES F.C. – 544900.U.S. VADENCOURTOISE – 545610.ENT.S. CLACY MONS – 545612.ENT.S. U.S. BUIRONFOSSE CAPELLE – 545711.INTER C.S. DU CRECOIS – 546545.U.S. DACY – 547917.U.S. VALLEE DE LALETTE – 548095.A.S. DEFFRY – 548138.F.C. ESSIGNY LE GRAND – 548253.U.S. BUIRE HIRSON THIERACHE – 549010.F.C. ALAINCOURT – 549372.FERTE CHEVRESIS F.C. – 549893.U. S. CREPY VIVAISE – 549894.FC 3 CHATEAUX – 550025.INT. ESPOIR CLUB CHATEAU THIERRY – 550884.F.C. VILLERS COTTERETS – 551396.B.C.V. FOOTBALL CLUB – 551740.CHAMBRY FOOTBALL CLUB – 552669.ABC ARSENAL – 554183.FOOTBALL CLUB FRESNOY FONSSOMME – 560194.UNION SPORTIVE DU CHEMIN DES DAMES – 560199.ASSO SPORTIVE BELLICOURT FOOTBALL – 560378.DIZY-LE-GROS FOOTBALL CLUB – 560424.SOISSONS INTER FOOTBALL CLUB – 560449.ASSOCIATION SPORTIVE DE TUPIGNY – 560451.OLYMPIQUE DE GRICOURT – 563644.TERGNIER FOOTBALL CLUB – 580475.A. F. C. HOLNON FAYET – 581164.CHATEAU THIERRY ETAMPES F. C. – 581691.UNION SUD AISNE F. C. – 581692.F.C. GAUCHY GRUGIES ST QUENTIN – 590583.F. C. MONCELIEN.

DISTRICT DE L'OISE

500108.A.S. BEAUVAIS OISE – 500174.U.S. MUNICIPALE SENLIS – 500260.U.S. DE CHANTILLY – 500314.AM.S. ST SAUVEUR – 500503.U.S. CREPY EN VALOIS – 500504.U.S. ESTREES ST DENIS –

502582.U.S. GOUVIEUX – 502595.U.S. PONT STE MAXENCE – 502606.U.S. MERU SANDRICOURT – 502646.S.C. ST JUST EN CHAUSSEE – 502657.AM.S. SILLY LE LONG – 502674.U.S. RIBECOURT – 502684.A.S. NOAILLES-CAUVIGNY – 502718.U.S. CIRES LES MELLO – 502771.U.S. MARGNY LES COMPIEGNE – 502794.C.S. CHAUMONT EN VEXIN – 502814.HERMES BERTHECOURT A.C. – 503006.GRANDVILLIERS A.C. – 507028.U. S. ETOUY AGNETZ – 507684.C.S. AVILLY ST LEONARD – 507690.ST. RESSONS S.MATZ – 510628.U.S. CHOISY AU BAC – 513845.AM.J. LABOISSIERE EN THELLE – 514702.U.S. LIEUVILLERS – 516825.U.S. STE GENEVIEVE – 517360.AM.S. ONS EN BRAY – 517480.U.S.ENT. ST LEU D'ESSERENT – 518149.U.S. NOGENT – 520927.U.S. BREUIL LE SEC – 522752.U.S. BONNEUIL EN VALOIS – 522980.A.S. PLAILLY – 523267.A.S. NOYERS ST MARTIN – 525095.A.S. LAVERSINES – 525199.A.S ST REMY EN LEAU – 525200.F.C. FONTAINETTES ST AUBIN – 525945.F.C. LONGUEIL ANNEL – 527101.U.S. BALAGNY ST EPIN – 527107.F.C. CAUFFRY – 527508.A.S.C. VAL D'AUTOMNE – 528230.AM.S. LAIGNEVILLE – 528618.U.S. ST MAXIMIN – 529227.A.S. ANGICOURT – 529229.E.S. THIERS S.THEVE – 529831.A.S. LA NEUVILLE EN HEZ – 529841.U.S. BAUGY MONCHY HUMIERES – 529853.F.C. ST PAUL – 530673.F.C. NOINTEL – 530675.A. DES ANTILLAIS CREIL – 531124.U.S. PLESSIS BRION – 532151.F.C. CLAIROIX – 533546.ENT.S. DE COMPIEGNE – 534544.A.S. ELINCOURT – 536232.F.C. D ANGY – 536772.F.C. CHAMBLY OISE – 540426.A. S. FEUQUIERES FOOTBALL – 540427.A.S. LA NEUVILLE S.OUDEUIL – 540527.F.C. DE BETHISY – 541198.F.C. DE CARLEPONT – 541404.ENT.S. VALOIS MULTIEN – 542461.FOOTBALL CLUB SALENCY – 542781.A.F.C. COMPIEGNE – 546173.F.C. GUIGNECOURT – 546775.U.S. NANTEUIL F.C. – 547091.STANDARD F. C. DE MONTATAIRE – 547916.AS THIVERNY – 548644.F.C. AMBLAINVILLE SANDRICOURT – 549469.U.S. ANDEVILLE – 550066.F.C. RURAVILLE – 550141.A. DES F.C. DE CREIL – 550247.ENT.S. DU THELLE – 550346.CANLY FOOTBALL CLUB – 550406.F. C. ESCHES FOSSEUSE – 550745.R.C. WAVIGNIES – 564133.ANSAUVILLERS SPORTING CLUB – 564163.FOOTBALL CLUB DE GOLANCOURT – 580461.BEAUVAIS UNITED COMMUNEAUX – 580624.F. C. LA NEUVILLE ROY – 581129.F. C. DE CHIRY OURSCAMP – 581468.A. S. DE MAIGNELAY MONTIGNY – 582185.F.C. LIANCOURT CLERMONT – 582632.FOOTBALL CLUB COUDRAY – 590196.U. S.CHEVRIERES GRANDFRESNOY – 590670.ET. S. C. DE WAVIGNIES – 864193.A. S. RACING CLUB DE LORMAISON.

• **DISTRICT DE LA SOMME**

590279.U. S. ESMERY HALLON – 590358.U. S. ROYE NOYON COEUR DE PICARDIE – 602263.U.S. CTRE HOSPITALIER AMIENS – 615238.STE IMMOBILIERE PICARDE F.C. – 690166.A. DE FOOTBALL DAMIENS – 500240.AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL – 500253.S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE – 500299.R.C. DOULLENS – 500317.O. AMIENS – 500318.U.S. CORBIE – 500341.ENT.C.A.F.C. PERONNE – 500345.R.C. AMIENS – 500379.CONTY LOEUILLY SP.C. – 500524.C.S. AMIENS MONTIERES ETOUVIE – 500862.U.S. HAM – 500872.STE EDUC.PHYS. BLANGY BOUTTENCOU – 500887.E.S. CHEMINOTS LONGUEAU – 500925.U.S. FRIVILLE ESCARBOTIN – 501008.A.S. VILLERS BRETONNEUX – 501029.U.S. ROISEL – 501071.USOAAS – 501076.U.S. CAMON – 501220.F.C. CENTULOIS 1924 – 511385.ENT.S. CAGNY – 512397.A.S. GAMACHES – 515009.U.S. NEUILLY LHOPITAL – 516537.A.S. HUPPY – 516981.AV. DE NOUVION EN PONTTHIEU – 518067.U.S. VOYENNES – 518145.ENT.S. HARONDEL – 519183.A.S. MAISNIERES – 519694.F.C. MAREUIL CAUBERT – 519738.J.S. BOURSEVILLE – 519788.AM.S. ARREST – 520252.ET.S. LICOURT – 520798.U.S. FLESSELLES – 521361.C.S. CRECY EN PONTTHIEU – 524022.A.S. INTERCO. BOUTTENCOURT – 524732.U.S.C. PORTUGAIS ST OUEN – 525591.FOY.RUR. ENGLEBELMER – 525940.U.S. SAILLY SAILLISEL – 525943.R.C. SALOUEL – 527513.A.S. PROUZEL-PLACHY – 528073.F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS – 530316.U.S. HANGEST EN SANTERRE – 530320.A.S. MUNICIPALE RIVERY – 530323.A.C. AMIENS – 531118.A.S.L. SAVEUSE – 531565.U.S. MARCHELEPOT – 531915.FOY.RUR. MILLENCOURT EN PONTTHIEU – 533027.A.S. DOMART S.LA LUCE – 533352.F.C. MEAULTE – 533729.RUMIGNY F.C. – 534402.ESP.S. PIGEONNIER AMIENS – 537870.A.S. YVRENCH YVRENCHIEUX – 544261.O. LE HAMEL – 544263.SP.C. DES TEMPLIERS – 544889.O. DE MONCHY-LAGACHE – 546388.MERICOURT LABBE U.S. – 546389.ENT.S. SAINS ST-FUSCIEN – 548464.F. DREUILLOIS – 548891.F.C. LA MONTOYE – 549631.A.S. 2 A – 549637.A.S. CERISY

– 549824.ASSOCIATION SPORTIVE LONG – 550290.U. S. NIBAS FRESSENEVILLE – 550538.FUTSAL C. CAYEUX – 552089.A.S. DU PAYS NESLOIS – 552113.AMIENS F.C. – 552643.AMIENS RIF – 552841.OLYMPIQUE MOLLIEOIS – 553694.F.C. PLESSIER – 553719.AVENIR DE LETOILE – 563760.F. C. NOYELLES SUR MER – 563784.ET. S. DES DEUX VALLEES – 563785.F. C. AILLY SUR SOMME SAMARA – 564114.FOOTBALL CLUB BEAUVAL – 580590.STE SPORT. DEDUC. PHYSIQUE MARTAINNE. – 581182.WOINCOURT DARGNIES AV. S. – 581499.F. C. PONT DE METZ – 582046.LA NEW TEAM FUTSAL – 582380.A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS – 582693.J.S. DE MIANNAY MOYENNE. LAMBERCOURT – 582694.F. C. RUE-LE CROTOY – 590117.A. LONGPRE LONG CONDE.

· DISTRICT DE L'ESCAUT

500125.S.C. DOUAI – 500165.A.C. CAMBRAI – 500176.S.C. LOURCHES – 500250.VALENCIENNES F.C. – 500410.ESCAUDAIN U.S.F. – 500455.A.S. HAUTMONT – 500485.U.S. JEUMONT – 500498.S.C. LE CATEAU – 500874.U.S. AUBERCHICOURT – 500892.S.C. ANICHE – 500893.A.S. MASNIERES – 500906.A.S. SIN LE NOBLE – 500936.S. BRUAY S.ESCAUT – 500946.LEFOREST ANCIENS ELEVES F. – 500963.U.S. FOURMIES – 500965.U.S. BEAUVOIS FONTAINE – 500995.S.A. LE QUESNOY – 501002.U.S. COUSOLRE – 501012.O. WIGNEHIES – 501027.U.S. PECQUENCOURT – 501049.U.S. MAUBEUGE – 501083.U.S. ST SOUPLET – 501108.U.S. HORDAIN – 501116.STE S. MARCOING – 501120.O.C. AVESNES LES AUBERT – 501125.CONCORDE O. TRITH ST LEGER – 501126.U.S. PONT FLERS – 501138.U.S. ST AUBERT – 501159.ET.S. VILLERS OUTREAUX – 501160.U.S. QUIEVY – 501235.A.S. TRELON – 501282.MARCHIENNES O. – 501336.ET.S. NOYELLES S.SELLE – 509021.R.C. ROEULX – 509301.NEUVILLE O.S.C. – 509985.O. ONNAING – 510720.U.S. MUNICIPALE VRED – 511584.O. FLINES LEZ RACHES – 512853.C.A.S. ESCAUDOEUVRES – 512886.U.S. BAVAY – 513157.A.S. COUTICHES – 513453.CERCLE ATHLETIQUE SAINSOIS – 514027.U.S. HAUSSY – 515229.J.S. ABSCON – 515454.AM.F.C. COLLERET – 516515.AVT G. SOLRE LE CHATEAU – 518069.U.S. AULNOY – 520370.U.S. DE GOMMEGNIES CARNOY – 520503.U.S. VILLERS SIRE NICOLE – 520614.ESP.A. PROUVY – 520741.O. MAROILLES – 520837.A.S. BEUVRY LA FORET – 521811.AM.S. THIVENCELLE – 522132.J.S. AVESNELLES – 522138.U.S. PRISCHES – 522270.U.S. LES RUES VIGNES – 522411.U.S. FONTAINE NOTRE DAME – 522906.U.S. GLAGEON – 523377.A.S. OBIES – 523830.ENT.S. DE CAUDRY – 523967.BUGNICOURT ET.C. – 523970.SUMMER C. VALENCIENNES – 524606.U.S. BERTRY CLARY – 524689.R.C. LECLUSE – 524885.U.S. LIEU ST AMAND – 525481.SAINT VAAST CHEMINOTS F. C. – 525881.A.S. NEUVILLY – 526210.F.C. PECQUENCOURT – 526228.U.S. RUMILLY EN CIS – 526475.DOUAI LAMBRES CHEMINOTS A. S. – 526822.ENT.S. LAMBRES LEZ DOUAI – 527660.F.C. FERIN – 527896.O. ST OLLE – 528383.F.C. MASNY – 529125.ANZIN F.A. R.C. – 531651.F.C. MARPENT – 534371.U.S.ART. CHEMINOTS SOMAIN – 537272.F.C. MONCHECOURT – 538338.U.S. HAULCHIN – 538602.F.C. NOMAIN – 539165.SP.C. DE VICQ – 539380.F.C. ESTREES – 540051.U.S. DE BRILLON – 541746.F.C. FONTAINE AU BOIS – 545563.A.F.C. ESCAUTPONT – 545792.ET. S. SEBOURG ESTREUX – 546350.F.C. AVESNES S.HELPE 96 – 546559.AM.F.C. FERRIERE LA PETITE – 546768.A.S. DOUZIES F. – 546927.A.J. ALCYAQUOISE – 547689.ENT. S. PAILLENCOURT ESTRUN – 548256.O.SP.C. ASSEVENTOIS – 548408.VIEUX CONDE F. – 548841.F.C. PROVILLOIS – 548932.F.C. IWUY – 548990.ST AMAND F.C. – 549607.A.S. THUN L'EVEQUE ESWARS – 549696.DOUCHEY F.C. – 549948.F.C. DE JENLAIN – 550629.U.F. ANHIERSOIS – 551609.CAMBRAI F. C. ST ROCH – 552304.U. S. DE ROUSIES – 552526.ROOST WARENDIN F.C. – 552689.A. S. LESDAIN – 553506.O. DES MEMBRES CAMBRAI AMERIQUE – 553619.AM. S. ECOLE DE FOOT AUBERCHICOURT – 553999.DOUCHEY FUTSAL – 554186.U. S. ERRE HORNAING – 560614.UNION SPORTIVE OHAIN – 563984.MONTAY A. S. – 564010.OLYMPIQUE DE THUN – 581192.BEAUFORT LIMONT FONTAINE U. S. – 581538.FEIGNIES OLYMPIQUE FUTSAL – 581855.ENT. FEIGNIES AULNOYE FOOT CLUB – 581990.QUIEVRECHAIN U. S. – 582202.F. C. RAISMES – 582588.SPORTING CLUB OSARTIS MARQUION – 590243.THIANT RACING CLUB – 590323.TRITH ST LEGER ORZEL FUTSAL – 590445.HASPRES FOOTBALL CLUB – 608426.HOSPITALIERS VALENCIENNES – 664116.TRANSVILLE A. MULTI ACTIVITE CULTURE. – 737277.ET. FEMININE CRESPIEN – 751103.DOUAISIS FOOT FEMININ – 841033.SAINT SAULVE SPOINT

BOYS – 852191.COEUR DE SAMBRE FUTSAL – 852688.A. PONT DE LA DEULE FUTSAL –
852828.MAUBEUGE FUTSAL ACADEMY – 853341.LIEU ST AMAND F. VETERANS SANGLIERS.

· **DISTRICT DES FLANDRES**

500056.U. S. LITTORAL DUNKERQUE – 500112.U.S. RONCHIN – 500183.U.S. MARQUETTE –
500265.S.C. BOURBOURG – 500276.U. HALLUINOISE – 500305.J.A. ARMENTIERES – 500383.U.S.F.
PERENCHIES – 500415.E.S. MOUVALLOISE – 500426.U.S. LESQUIN – 500866.O. MARCQUOIS –
500896.AVT G. THUMERIES – 500899.WASQUEHAL FOOTBALL – 500913.F.C. LA MADELEINE –
500930.F.C. ANNOEULLIN – 500933.ET.C. ANSTAING CHERENG – 500934.F.C. SECLIN – 500938.U.S.
ASCQ – 500953.U.S. WATTRELOSIENNE – 500957.S.C. HAZEBROUCKOIS – 500964.A.S. TEMPLEUVE –
500979.A.S. SALOME – 500980.ET.S. RONCQ – 500992.U.S. PROVIN – 501026.F.C. LINSELLOIS –
501038.F.C. SANTES – 501044.F.C. DUNKERQUE MALO PLAGE – 501048.U.S. ST ANDRE – 501068.U.S.
WERVICQUOISE – 501147.U.S. COMMUNALE CHEMINOT ST POL – 501150.BAC SP. SAILLY S.LA LYS –
501158.ST. ENNEVELIN – 501210.F.C. BAUVINOIS – 501219.LYS LEZ LANNOY STELLA – 501221.U.S.
GRAVELINOISE – 501245.F. C. VIEUX BERQUIN – 501270.BRAY DUNES U.S. – 501298.C.S. LA GORGUE
– 501300.LILLE OM.S. FIVES – 501360.A.S. BAISIEUX PATRO – 502597.A.S. USINES DUNK. GPE
USIN.SACIL – 509707.C.S. ERQUINGHEM LYS – 512174.LILLE E.S. LOUVIERE PELLEVOISIN –
512540.F.C. DE MONS EN BAROEUL – 512599.ENT. MOUCHIN BACHY NOMAIN – 512889.A.S.
CHEMINOTS HAZEBROUCK – 514868.U.S. DE FRETIN – 515235.ST. LEZENNOIS – 515472.U.S.
GODEWAERSVELDE – 515473.A.S. STEENVOORDE – 515776.C. GYMASTIQUE HAUBOURDINOIS –
516151.IRIS C. DE LAMBERSART – 516152.ENT.S. BOESCHEPE – 516293.F.C. NIEPPOIS –
516345.CAPREAU S. WASQUEHAL – 516793.A.S. HELLEMMES – 517292.E.C. HOUPLINOIS –
517631.C.S. E.I.C. TOURCOING – 517697.F. ST MICHEL QUESNOY – 517821.J.S. STEENWERCK –
518005.S.C. BAILLEULOIS – 518247.R.C. BERGUOIS – 518986.A.S. WILLEMS – 519824.A.S. BERSEE –
520251.O. GRANDE SYNTHÉ – 520504.F.C. WATTIGNIES – 520891.F.C. TEMPLEMARS VENDEVILLE –
521101.F.C. LOON PLAGE – 521576.A.S. AVELINOISE – 521613.U.S. MARQUILLIES – 521622.C.S.
GONDECOURTOIS – 521806.S. MUNICIPAL PETITE SYNTHÉ – 521813.U.S. ESQUELBECQ – 522627.J.S.
GHYVELDE – 523108.U.S. ESTAIROISE – 523532.ENT.S. FRELINGHINOISE – 523972.F.C. WAMBRECHIES
– 524144.F.C. LAMBERSART – 524160.A. ST J.BAPTISTE ROUBAIX – 524395.FERRAIN A. NEUVILLOISE
96 – 524494.R.C. HERZEELE – 524688.F.C. FORESTOIS – 525028.U.S. DE TETEGHEM –
525480.METEREN F. C. – 525674.ENT.S. DE GENECH – 525816.E.C.F. DE CAMPHIN EN PEVELE –
526515.F.C. DE SAILLY – 526821.A.C. MONS EN BAROEUL – 527015.A.S. DU FOOTBALL LOOBERGHE –
527364.U.S. ATTICHES – 527670.F.C. STEENE – 527898.A.F.SP. REUNIS LOMME DELIVRANCE –
527965.A.S. PONT DE NIEPPE – 528194.O. HEMOIS – 528387.A.S. RADINGHEM – 529353.O.
HALLENNES – 531301.U.S. ANTILLAIS LILLE METROPOLE – 531505.U.S. ARMBOUTS CAPPEL –
531851.U.S. SOCX – 531858.AM.C. HALLUIN – 533011.U.S. MARDYCK – 533301.U.S. WARHEM –
533306.A.F. TOUFFLERS – 533310.F. C. GRANDE-SYNTHÉ – 533668.HONDEGHEM U.S. – 536159.U.S.
LILLE-MOULINS CARREL – 537018.FOOTBALL CLUB DE BIERNE – 537271.OM.J. ST JANS CAPPEL –
537390.OM.S. MUNICIPAL SEQUEDIN – 537906.F. C. HOUTKERQUE – 539335.O. MERIGNIES –
540645.U. S. TOURQUENNOISE – 540863.ROUBAIX ST.C.O. 59 – 541800.LEDERZEELE U.S. –
541830.WATTRELOS F.C. – 542145.ROUBAIX SPORTS ET CULTURE – 544097.ENT.S. CAPPELLE PONT A
MARCQ – 544098.U. J. S. DES CHEMINOT DE TOURCOING – 544171.F.A. BLANC SEAU – 544702.F.C.
MORINS – 544774.A.S. DUNKERQUE SUD – 545498.OM.ML. LOMMOIS F. – 545695.U.S. DE
PHALEMPIN – 546499.ET.AM.C.CYSOING WANNEHAIN BOURGH – 546929.A.S. EECKOISE –
550031.A.S. ALBECK GRANDE SYNTHÉ – 552020.FACHES THUMESNIL F. C. – 552602.AM. COLBERT
TOURCOING – 553016.F.C. LA MONSOISE – 553352.MOUVAUX LILLE METROPOLE FUTSAL –
554197.BONDUES FOOTBALL CLUB – 560367.ASSOCIATION FOOT SOLIDAIRE DE GUINEE –
560399.ATHLETIC CLUB DE SPYCKER – 563663.CROIX FOOTBALL IRIS CLUB – 564125.HONDSCHOOTE
F. C. – 564126.ROUBAIX WOLF FUTSAL – 580502.U. S. DE LYSER – 580577.MOUVAUX FUTSAL CLUB –
580768.TOURCOING MAISON DE BENFICA – 581140.GRANDE SYNTHÉ FUTSAL – 581324.WALLON

CAPPEL UNION SPORTIVE – 581417.OLYMPIQUE CLUB ROUBAISIEEN – 582122.PONT ROMMEL FOOT HAZEBROUCKOIS – 582135.ASSO FOOT DEUX-SYNTHÉ GRANDE-SYNTHÉ – 582437.AC. F. C. DE ROUBAIX OUEST – 582543.A. S. WINNEZEELE – 582585.U. S. PAYS DE CASSEL – 614239.C.S.L. GENDARMERIE VILLENEUVE – 780889.VILLENEUVE DASCQ FOOT FEMININ – 782535.F. C. BOUSBECQUE FEMININE – 847250.ENSEMBLE S. UNILOQ LILLE – 847925.ENT. SIXTE DES DONDAINES – 853405.A. S. DECATHLON – 860267.FOOT FRIENDS FAMILY DE TOURCOING – 882505.MARCC ATTACK S. C.

• **DISTRICT DE LA CÔTE D'OPALE**

500188.LECLAIR NEUFCHATEL – 500283.J.S. DESVRES – 500332.LE TOUQUET A.C.F. COTE DOPALE – 500368.U. S. DU PAYS DE SAINT-OMER – 500891.U.S. DANNES – 500894.ST. PORTELOIS – 500939.O. HESDIN – 500945.O. LUMBROIS – 501009.A.S. OUTREAU F. – 501037.ET.S. ARQUES – 501069.A.S. ETAPLES – 501168.C.S. WATTEN – 501185.U.S. MARQUISE – 501190.ENT.S. GUINES – 501223.A.S. MARCK – 501227.A.S. AUDRUICQ – 512177.A.S. MARESQUEL – 517823.EMULATION S. LICQUES – 519692.S.C. COQUELLOIS – 521011.ENT.S. CALAISIS COULOGNE – 521530.A.S. FRUGEIOISE – 521642.J.S. RENESCUIROISE – 521809.LA PATRIOTE BLENDÉCQUES – 522134.U.S. BLÉRIOT PLAGE CALAIS – 522223.CATENA C. CALAIS – 522859.F.C. WIZERNES – 522945.J.S. LONGUENESSE – 523499.U.S. VERCHOCQ ERGNY HERLY – 523533.E.S. SAINT OMER RURAL – 524495.U.S. QUIESTÉDE – 525018.U.S. COYÉCQUOISE – 525344.AM.LAIQ. CAMIERS – 525345.CERC.A. EPERLECQUOIS – 525475.F.C. CAMPAGNE – 525479.U.S. LANDRETHUN LE NORD – 525643.A.S. TOURNEHEM – 525817.A.S. CUCQ – 525819.ENT.S. MAMETZ – 526226.U.S. ST QUENTIN BLESSY – 527321.E.S. HELFAUT – 527657.A.S. EDUC.POP. ST INGLEVERT – 527664.J.S. RACQUINGHEM – 527668.U.S. POLINCOVE – 527894.ENT.S. OYE PLAGE – 528070.EQUIHEN U.S – 528385.FOY.J.EDUC.POP. FORT VERT – 528388.F.C. ISQUES – 528666.BOISDINGHEM ZUD. MENTQUE NORTBE. – 528667.U.S. NIELLES LES BLEQUIN – 528743.F.C. RECQUES S.HEM – 529114.U.S. BOMY – 529354.F.C. DE NORDAUSQUES – 530147.R.C. LOTTINGHEM – 530399.A.S. CREMAREST – 530982.U.S. VIEIL HESDIN – 530987.U.S. BLARINGHEM – 532087.U.S. DU MARAIS DE GUINES – 532664.U.S. BRIMEUX – 533004.U.S. VAUDRINGHEM – 533008.A.S. BEZINGHEM – 533305.U.S. ALQUINES – 533664.J.S. BONNINGUES LES ARDRES – 534967.A.S. BOISJEAN – 535623.U. S.VALLÉE DU BRAS DE BROSNE – 536151.U.S. ATTIN – 536158.A.S. FILLIEVRES – 537004.F.C. SETQUES – 537011.C. AMIS DE LA PLAGE LE PORTEL – 537276.A.S. CONCHIL – 539412.OUTREAU U.S. – 539422.J.SP. BLANGY S.TERNOISE – 539492.U.S. PORTELOISE – 540140.F.C. WARDRECQUES – 540598.ENT. CALAIS F. – 541581.VERTON F.C. – 541723.HERBELLES PIHEM INGHEM ES – 544739.ET.S. ENQUIN LES MINES – 546217.A.S. NORTKERQUE 95 – 550723.CALAIS UNION FUTSAL – 551113.F.C. ST JOSSE – 553084.OUTREAU FUTSAL J.S. – 554239.OYE PLAGE FUTSAL ANSERIEN – 560151.GRAND CALAIS PASCAL FOOTBALL CLUB – 564135.ASSOCIATION SPORTIVE DE ANDRES – 564186.ATHLETIC CLUB DE LA VERTE VALLEE – 581455.GOUY SAINT ANDRE R. C. – 581725.J.S. DE LA MORINIE – 590185.WATTEN ASSOCIATION FUTSAL.

• **DISTRICT DE L'ARTOIS**

500115.ST. BETHUNOIS – 500133.ST. HENINOIS – 500148.U.S. OUVRIERE BRUAY LABUISSIERE – 500157.U.S.A. LIEVIN – 500182.U.S. NOEUXOISE – 500277.LES CARABINIERS DE BILLY MONTIGNY – 500369.R. C. LENS – 500425.U.S. ST POL S.TERNOISE – 500460.S.C. PRO PATRIA WINGLES – 500461.ET.S. BULLY LES MINES – 500487.U.S. ROUVROY – 500505.AVT G. GRENNAY – 500864.A.S. STE BARBE OIGNIES – 500871.R.C. SAINS EN GOHELLE – 500877.CLUB SPORTIF AVIONNAIS – 500884.AM.C. NOYELLES GODAULT – 500902.U.S. BIACHOISE – 500929.E.C. MAZINGARBE – 500942.U.S. VIMY – 500950.U.S. IZEL LES EQUERCHIN – 500974.A. ANCIENS ELEVES EVIN MALMAISON – 500989.F.C.ESPE.

LA BASSEE – 501007.S.C. FOUQUIEROIS – 501023.AM. ANCIENS ELEVES DOURGES – 501061.OM. AIRE S. LA LYS – 501135.ET.S. LABEUVERIERE – 501208.E.S. LAVENTIE – 511383.O. DE BURBURE – 512108.U.S. BILLY BERCLAU – 512333.U.S. BEUVRY – 513158.ET.S. ANGRES – 514213.U.S. ANNEZIN – 515005.E. DE VENDIN LE VIEIL – 515775.U.S. VERMELOISE – 516889.E.S. DE ROEUX – 518934.U.S. OUVRIERE LENS – 518987.U.S. HESDIGNEUL – 519693.A.S. FREVENTINE – 519881.ET.S. ETRUN – 520500.U.S. CHEMINOTS AVION – 521010.A.S. BREBIEIROISE – 521103.O.S.C. DE VITRY – 521366.U.S. LESTREM – 521804.A.S. BAILLEUL SIRE BERTHOULT – 521810.U.S. HOUDAIN – 522289.C.S.AM.LAIQ. SOUCHEZ – 522412.F.C. HERSIN – 523106.A.S. AUCHY LES MINES – 524502.A.J. DE NEUVILLE – 524751.F.C. DAINVILLOIS – 525020.J. FRANCE GUARBECQUE – 525577.A.S. MAROEUILLOISE – 526218.C.S. HABARQUOIS – 526221.U.S. CROISILLES – 526818.AV.S. PONT A VENDIN – 527023.DIABLES ROUGES LAMBRES LES AIRE – 528389.O.C. COJEUL – 528660.UNION CLUBS DIVIONNAIS – 529518.F.C. CITE 6 CALONNE RICOUART – 529555.ET. S. DE ST-LAURENT-BLANGY FEUCHY – 530457.ET.S. SAULTY – 532366.R.C. LOCON 2000 – 534370.TORTEQUESNE F. C. – 534489.F.C. CUINCHY – 536161.U.S. DE RIVIERE – 537017.ENT.S. BOIS BERNARD ACHEVILLE – 537287.O. LIEVIN – 538015.U.S. PAS EN ARTOIS – 538019.U.S. MONCHY AU BOIS – 538125.A.S.C. CAMBLAIN LABBE – 538702.U.S. MONCHY BRETON – 539166.F.C. MERICOURT – 539730.U.S. HAM EN ARTOIS – 540180.U.S. DE MONDICOURT – 540567.A. S. BONNIERES HOUVIN – 540755.A.S. DE LA VALLEE DE LA TERNOISE – 540861.U.A.S. HARNES – 540914.A. JEUNESSE DE RUITZ – 541935.LA COUTURE F.C. – 542095.U.S. BOUBERS-CONCHY – 546983.ARRAS F.A. – 548241.F.C. BUSNES – 549596.SUD ARTOIS F. BEAUMETZ WANQUETIN – 550233.ANNEZIN AM. LAIQ ANC. ELEVES AMIS ECOLE – 550719.BARLIN FUTSAL CLUB – 551299.VERQUIGNEUL F. C. – 551540.U. S. GRENAY – 552692.F. C. LILLERS – 552821.F. C. DES HAUTS LENS – 553193.LIBERCOURT FUTSAL – 553543.NEUVIREUIL.GAVRELLE A.S. – 554185.BAPAUME BERTIN. VAULX VRAU. A. S. – 564117.F. C. DE GIVENCHY-EN-GOHELLE – 580446.MAZINGARBE F. C. – 580506.AM. S. DE TINCQUIZEL – 582197.AUCHEL F. C. – 582535.A. S. DE CAUCHY A LA TOUR – 582547.OLYMPIQUE LA COMTE OMNISPORTS – 582634.GIVENCHY FUTSAL – 590242.F. C. CHARCOT – 737756.F.C. FEMININ HENIN BEAUMONT – 763952.VAUDRICOURT KLUB SPORTOWY 2012 – 850372.FUTSAL C. BETHUNOIS – 851057.BEUVRY TIGERS LENS FUTSAL CREWS – 852823.FUTSAL ASSOCIATION MERICOURT – 860260.A. S. KENNEDY HENIN BEAUMONT – 882536.A. F. L. EPINOY CARVIN.

Accueil de l'Assemblée Générale par Cédric Bettremieux, Président de la LFHF.

Bonsoir à toutes et à tous,

Un grand merci pour votre présence ce soir pour notre assemblée générale de la Ligue des Hauts-de-France.

Je tenais tout d'abord à vous présenter, de nouveau, nos plus sincères excuses pour le report de l'assemblée générale du 19 juin, à la suite d'un dysfonctionnement de la plateforme de vote.

Cette assemblée générale doit se faire en dématérialisé car même si nous avons tous voulu le faire en présentiel, même si les conditions sanitaires s'améliorent et que les restrictions se lèvent de jour en jour, il n'était pas raisonnable de regrouper l'ensemble de nos dirigeants de notre grande Ligue des Hauts-de-France.

Mais nous sommes optimistes pour que notre assemblée financière d'automne puisse se faire en présentiel.

Avant de commencer cette assemblée générale, je voudrais avant tout avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés mais aussi et également pour les personnes touchées par la maladie et qui se battent au quotidien, ainsi que pour leurs proches qui les soutiennent.

Le président remercie l'ensemble des personnes après avoir observé un temps de silence.

Je tenais tout d'abord à remercier les présidentes et présidents de districts pour leur présence et leur collaboration à mes côtés, au sein du projet de la LFHF.

Je sais que cette saison a encore été difficile pour chacun d'entre vous. Cette crise sanitaire ne nous a pas épargnés .

Cependant, le football est une grande famille qui sait se mobiliser devant les difficultés et je tenais ainsi à remercier chacun d'entre vous. Votre présence ce soir, c'est remercier vos bénévoles, vos éducateurs qui ont fait un travail formidable en s'adaptant à une reprise d'activités sans contact. Ils ont dû trouver des solutions pour que ce lien social, qui nous est si important, puisse continuer et permettre à nos enfants de pratiquer malgré les contraintes imposées.

Notre équipe a été élue en janvier avec un projet basé sur la transparence, et les valeurs d'équité et de respect. La transparence, au sein d'une instance, est essentielle. Mais forcément, cela change beaucoup d'habitudes et de nombreuses choses apparaissent alors qu'elles étaient abstraites, il y a encore quelque temps. La transparence que nous allons mettre aujourd'hui, mettra forcément en exergue de nombreuses conséquences du passé.

Mais ce qui est important, ce n'est pas le passé mais le présent et l'avenir. Nous serons vigilants pour que notre équipe respecte les valeurs et le cadre de notre projet ainsi que la charte qui nous permettra de gagner votre confiance, au fil des mois.

Nous faisons toutes et tous partie de la même ligue : la Ligue des Hauts-de-France, la LFHF. Chacun doit y trouver sa place, quelle que soit la taille de son club ou de son territoire d'appartenance. Il est primordial, et c'est la volonté de notre projet commun avec l'ensemble des présidents de districts, d'harmoniser le développement sur le territoire. Mais attention : « harmoniser » ne veut surtout pas

dire « uniformiser ». Chaque territoire a des spécificités, des besoins mais aussi des atouts et tout ceci doit être valorisé au sein du projet de la LFHF. Il est important que l'on revienne à nos fondamentaux : chaque club doit se sentir soutenu dans son projet club. Ce projet doit être optimisé pour un niveau et une volonté de développement qui lui est propre. Et chaque projet club doit être respecté et valorisé : nous ne devons pas imposer un projet de développement mais conseiller et accompagner, afin que le club soit un véritable lieu de vie et de convivialité pour l'ensemble des licenciés.

L'élite de notre football se fait au niveau fédéral avec nos compétitions nationales, quelques clubs de notre ligue peuvent ainsi prétendre à ce niveau. La performance, elle, doit se faire au niveau Ligue mais le niveau Ligue n'est pas forcément un objectif pour tous les projets clubs. Ce niveau demande une structuration nécessaire du club afin d'évoluer sereinement au niveau régional. Mais le plus important c'est le développement qui se fait au niveau des districts, c'est la base de notre football. C'est également la proximité. Ce sont nos générations de demain que vous avez entre les mains. Et je sais que nous pouvons compter sur vous pour les faire progresser mais également pour leur donner les valeurs du football.

Les moyens doivent être concentrés pour que cette base soit solide pour nos jeunes, nos féminines, notre futsal et l'ensemble de nos pratiques diversifiées et adaptées. Tout projet ne peut se construire que sur des fondations solides mais ces fondations prennent du temps à se mettre en place alors qu'elles sont essentielles à notre football. Je sais également que l'on vous avait alerté sur le fait qu'avec l'arrivée de notre équipe à la tête de la Ligue nous n'allions plus être représentés au niveau des instances et des organismes. Mais je peux vous rassurer à ce niveau et vous pouvez déjà le constater: votre Ligue des Hauts-de-France est, au contraire, revenue au cœur de nos instances fédérales. Et vous pourrez le constater d'ici peu en vous penchant sur les représentations des Hauts-de-France dans les différentes commissions fédérales. Mais également dans les autres instances partenaires comme le Comité Régional Olympique et Sportif. Une Ligue forte c'est une Ligue riche de liens et de partenaires à l'image de la Région avec qui nous avons renoué des liens forts. Car vous le savez, la reprise de fonction s'est faite sans passation ce qui, pour une Ligue qui représente plus de 1200 clubs et 230000 licenciés, représente un travail quotidien colossal ne serait-ce que pour trouver les contrats, les contacts et surtout les nombreux dossiers à gérer dans l'urgence et qui avaient été mis de côté durant des mois. C'est un véritable travail de l'ombre mais c'est essentiel pour que notre Ligue puisse retrouver une certaine sérénité dans les mois à venir.

Mais comme je vous l'ai dit tout à l'heure : la transparence c'est aussi donner la réalité de ce que l'on a comme information à l'instant T. La transparence financière que nous allons mettre en place est également essentielle pour éviter les problèmes que la Ligue connaît à ce jour. C'est pourquoi nous nous étions engagés et nous avons effectué un audit financier à notre prise de fonctions, actuellement à l'étude par notre comité de gestion et pour lequel vous aurez toutes les conclusions lors de l'AG financière de l'automne. Gérard Pique, notre trésorier, et son équipe effectuent un travail de fourmi, avec le comité de gestion ce qui a permis de pouvoir établir un budget prévisionnel basé sur des hypothèses construites objectivement avec les informations, bien sûr, en notre possession à ce jour.

Afin que nous puissions aider au mieux les salariés dans leur travail, un audit RH est en cours afin de pouvoir déterminer précisément les forces et les faiblesses de notre Ligue. Le retour de cet audit vous sera également présenté lors de notre prochaine AG. Cet audit est nécessaire car de nombreuses problématiques nous ont été signalées lors de notre arrivée. Il faut savoir que la DTN nous accompagne également dans ce processus. Hubert Fournier et Patrick Pion étaient encore au sein de notre Ligue, il y a une quinzaine de jours.

Le temps qui passe paraît toujours trop long quand on est en attente mais je peux vous assurer que notre équipe est au travail depuis son arrivée. Nous avons dû d'abord travailler sur des hypothèses de reprise des compétitions et lorsque la saison blanche a été décrétée, nous avons donc revu nos priorités. En effet, si la saison reprenait, nous devions rapidement mettre en place nos futures commissions. Mais avec cette décision, nous avons changé nos priorités en prenant le temps nécessaire pour les mettre en place avant le début de la saison prochaine. Vous êtes nombreux à attendre la publication mais les commissions de Ligue se font avec les districts, qui nous proposent des personnes en fonction des commissions et des appels à candidatures reçus et transmis à chaque district. Je comprends votre impatience, on voudrait tous aller plus vite mais nous devons travailler en fonction des uns et des autres. La saison blanche a été décrétée fin mars mais, ce jour-là, ce ne fut qu'une annonce : la réalité de la saison blanche dans vos instances a mis du temps à se dessiner, sur l'aspect juridique des choses. Car n'oublions pas une chose : nous vivons des choses inconnues à ce jour, jamais de telles décisions n'avaient dû être prises et j'espère ne plus à devoir le vivre. Il a fallu attendre des décisions exceptionnelles du Comex, nous avons eu les dernières début juin. Certains clubs de notre Ligue attendent encore les décisions qui tardent à venir, au niveau des compétitions nationales.

Nous avons reçu, seulement hier, une ébauche du calendrier fédéral qui va seulement nous permettre de commencer à travailler sur le calendrier régional. Nous faisons le maximum pour vous fournir l'ensemble des éléments le plus rapidement possible. Et pour cela, je remercie Nathalie Cockenpot et toute son équipe pour le travail sur la communication qui est actuellement fait depuis plusieurs mois. Malgré cela, nous n'avons pas pu faire plus vite. Par exemple : pour les règlements U14 que Gilles Cousin vous présentera un peu plus tard dans cette AG, nous avons cherché des solutions, nous avons dû attendre des retours des services juridiques de la fédération. Nous ne sommes pas les seuls à les solliciter durant cette période. Nous avons aussi travaillé avec notre comité de gestion, notre trésorier et les présidents de districts, pour mettre en place un plan de relance et d'accompagnement post-Covid, au sein de la LFHF.

Je reviendrai à la fin de cette assemblée générale pour vous présenter ce plan de relance.

Enfin, sachez que depuis quelques semaines, quelle joie de retrouver nos terrains occupés par du football, par des matchs, par des tournois, par des animations dans vos clubs ! La joie également de retrouver les dirigeants lors des trois AG en présentiel, auxquelles j'ai participé dans les districts d'Artois, des Flandres et de l'Oise, le week-end dernier encore.

Nous devons toutes et tous rester optimistes car c'est la clé pour une reprise réussie.

Pour terminer, je voudrais remercier l'ensemble des salariés pour le travail de préparation de cette assemblée générale mais également l'ensemble des employés de la Ligue pour leur adaptation aux conditions sanitaires et à la collaboration depuis notre prise de fonctions.

Merci à toutes et à tous !

Le président laisse la parole à Louis Dausque pour la suite de l'AG.

Louis :

Merci Président,

Bonsoir à toutes, bonsoir à tous,

Je suis heureux de vous retrouver pour cette seconde assemblée générale dématérialisée.

Pour les mêmes raisons sanitaires qu'en janvier, c'est depuis le siège de la Ligue et diffusée à la fois en direct et enregistrée, que va se dérouler cette Assemblée Générale.

L'assemblée sera intégralement enregistrée.

Si vous avez des questions techniques, si vous rencontrez des problèmes de connexion ou de vote avec la plateforme, n'hésitez pas à nous contacter au 03.59.08.59.62.

Pour poser des questions, vous devez utiliser la fonction « discussion ». Notre équipe répondra directement si c'est possible et, dans le cas contraire, elle reviendra vers vous dans le courant de la semaine prochaine.

Et maintenant, c'est par un vote test que nous allons commencer, après avoir rappelé les procédures de vote :

-Comment voter ?

-Faire votre choix.

-Valider votre vote.

Un message apparaît pour indiquer que celui-ci a été pris en compte. Une fois le vote validé, il ne sera plus possible de le modifier.

-Comment voter avec pouvoir ?

Vote test : la couleur de l'herbe d'un terrain de football est-elle verte ?

Nombre de voix exprimées :	2 283.
Nombre de voix pour :	2 191.
Nombre de voix contre :	92.
Pourcentage pour :	95,97%.
Pourcentage contre :	4,03%.

C'est le pour qui est majoritaire.

M. Louis Dausque affiche le quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Nombre de délégués inscrits :	1 416.
Nombre de voix inscrites :	4 716.
Nombre de délégués présents ou représentés (émargés) :	684.
Nombre de voix présentes ou représentées (émargées) :	3 135.
Pourcentage de délégués présents ou représentés (émargés) :	48,31%.
Pourcentage de voix de délégués présentes ou émargées :	66,48%.

Thierry Janas, Directeur Adjoint de la Ligue de Football des Hauts-de-France, constate que le quorum de 50% du nombre de clubs présents n'est pas encore atteint pour l'Assemblée Générale Extraordinaire. Ceci entraîne une modification du timing et de l'ordre du jour. Si le quorum est atteint, nous reviendrons sur l'Assemblée Générale Extraordinaire au cours de l'assemblée.

**Approbation du PV de l'Assemblée Générale Élective du 9 janvier 2021,
publié sur le site de la Ligue.**

Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée du 9 janvier 2021 ?

Bulletins présents :	688.
Voix présentes :	3 144.
Bulletins exprimés :	510.
Voix exprimées :	2 430.
Pour :	2 273 (93,54%).
Contre :	157 (6,46%).

Le procès-verbal est adopté.

Présentation du budget prévisionnel de la saison 2021-2022 par
Gérard Pique,
Trésorier Général de la Ligue de Football des Hauts-de-France.

Mesdames, Messieurs les présidents et représentants des clubs, membres de la Ligue des Hauts-de-France (LFHF) – Mesdames, Messieurs,

Je suis face à vous pour la première fois dans le cadre de l'assemblée générale d'été qui prévoit la présentation du budget prévisionnel 2021-2022 de notre ligue.

À l'issue des élections de janvier et suite à un concours de circonstances, initialement désigné en tant que trésorier adjoint à la demande conjointe du président Cédric Bettremieux et du président du district Escaut Stephan Islic, j'assume le poste de trésorier de la LFHF tout en continuant ma mission initiale de trésorier du district Escaut. Je pense que vous devez comprendre la difficulté de naviguer sur ces deux missions qui ne trouveront leur plénitude qu'avec une totale adhésion des politiques de ces instances.

J'ai voulu constituer un comité de gestion composé de six membres : le président Cédric Bettremieux, le président délégué Jean-Marie Becret, le trésorier adjoint Daniel Sion, le contrôleur de gestion Luc Laforge, le directeur des affaires financières Steeve Mouque et moi-même. Depuis le début de la mandature, ce comité s'est réuni à six reprises afin d'analyser et alerter sur les points sensibles de la gestion de la Ligue de Football des Hauts-de-France mais également gage de transparence au travers des échanges d'informations.

Une remontée des informations et des travaux de ce comité sera faite à l'occasion de chaque Conseil de Ligue et réunion de Bureau, mais aussi par des comptes-rendus internes.

Abordons maintenant la présentation du budget prévisionnel.

Les bases de l'élaboration du budget sont les suivantes, pour une saison normale sans COVID (base saison 2018-2019) :

- baisse des licenciés : -5%.
- maintien du niveau des mutations.
- hausse de l'activité de l'IR2F (Institut Régional de Formation du Football).
- perspective commerciale du Centre Technique Fernand Duchaussoy (CTFD) et plan d'action à définir. En l'absence pour le moment de perspectives, une estimation a été reprise correspondant à un doublement de l'activité de la saison qui se termine.
- maintien du barème financier à son niveau actuel.
- maintien des aides aux districts à leur niveau actuel.

Voyons également le détail des produits de la LFHF.

La présentation que vous avez sous les yeux diffère de celle disponible sur le site internet. Elle est établie suivant les dispositions de présentation du plan comptable général.

En effet, j'ai souhaité reclasser – dans l'ordre décroissant d'importance – les ressources de la LFHF, en y ajoutant un pourcentage calculé sur le total des produits.

On peut noter qu'actuellement la LFHF dépend pour 60% des produits issus des clubs, 25% des produits issus de la Fédération Française de Football (FFF) et le reste de ses activités autres (partenariats, subventions, organismes publics et le CTFD, depuis peu).

Il paraît donc indispensable que la politique de notre instance soit axée sur un renforcement significatif des activités autres notamment sur une politique commerciale renforcée de la vente des prestations du CTFD mais aussi sur une recherche permanente de subventions et partenariats, sachant que pour la contribution fédérale, compte-tenu des incertitudes, un maintien des aides à leur niveau actuel serait déjà une bonne nouvelle. Cette volonté permettra d'améliorer l'autonomie de fonctionnement de la LFHF.

Comme la diapo relative aux produits, le détail des charges a été reclassé.

On constate la prépondérance des charges de personnel qui contribue à 35% du budget total de la LFHF, réparti entre la partie administrative pour 60%, la partie technique et gestion des Pôles Espoirs pour 30%, et le reste pour l'arbitrage et les CDD licences.

Au niveau des dépenses, la contrepartie des recettes licences est réaffectée vers les versements aux districts à hauteur de 3.44€ par licence – 2.50€ pour la FFF et 2.90€ pour la part mutuelle, en y ajoutant 1.50€ de frais de personnel et administratif, cela entraîne une vente à perte des licences des catégories des plus jeunes.

À noter que depuis les élections, l'ensemble des véhicules de fonction de l'ancienne direction a été stoppé. Des économies restent encore possibles. Toutefois, ces montants ne sauraient atteindre un niveau permettant de résorber la totalité du déficit prévisible de cette saison.

Dès le début du mois de juillet 2021, le contrôleur de gestion opérera une révision complète des contrats d'achats de prestations, une revue des procédures existantes et il sera procédé à un inventaire complet du matériel en stock à la ligue.

Par ailleurs, afin de suivre les dépenses et le respect des budgets, Luc Laforge aura en charge le suivi financier de l'IR2F, Daniel Sion celui du Pôle Technique ETR et Gérard Pique, le Pôle Arbitrage.

Pour terminer cette présentation, je souhaiterais faire un focus sur les prévisions budgétaires du Centre Technique. Les recettes ont été déterminées suivant les recettes constatées au cours de la saison 2020-2021.

En ce qui concerne les charges, vous pouvez constater qu'une majeure partie de celles-ci (610 000€) correspond à des charges fixes : amortissements, charges financières sur les emprunts contractés sur lesquels je reviendrai sur les prévisions de trésorerie.

Le reste concerne la quote-part affectée au personnel exploitant le Centre Technique et la mise en place de frais de gardiennage pour la saison 2021-2022, dans le cadre du développement de la prestation hôtellerie.

Prévision de trésorerie :

Outre la prévision budgétaire, il me semble indispensable d'évoquer la situation actuelle de la trésorerie et ses perspectives.

La LFHF a trois emprunts en cours qui se totalisent à hauteur de 8 000 000€ :

- un emprunt de 5 663 000€ pour la construction du CTFD.
- un emprunt-relais contracté en mai 2020 dans le cadre de la vente de l'ancien siège d'Amiens, finançant également la construction du Centre Technique pour 1 300 000€ et prorogé en mai 2021 en attendant la vente – toujours non-actée à ce jour – suite à des travaux archéologiques et au recours d'un propriétaire voisin. Cet emprunt-relais arrivera à échéance fin septembre 2021.
- un emprunt de 1 000 000€ dans le cadre des prêts garantis par l'État (PGE), contracté en avril 2021.

Sans ces emprunts – et notamment le crédit-relais et le PGE – notre LFHF serait en cessation de paiement. Toutefois, ce PGE ne fait qu'apporter provisoirement un souffle d'oxygène.

Mesdames, Messieurs les présidents et représentants des clubs, membres de la Ligue des Hauts-de-France, Mesdames et Messieurs.

Vous pouvez le constater, ce budget a valeur d'alerte et de mise en garde. En effet, accumulant les pertes depuis quatre saisons (pour 1 261 000€), l'association LFHF – en continuant sur ce même niveau de perte, se retrouvera à terme en cessation de paiement, ce qui confirme l'audit récent réalisé par le cabinet CATELYS.

Des mesures fortes, tant en terme de réductions des coûts à tous niveaux qu'au démarrage d'une politique commerciale forte sur le Centre Technique Fernand Duchaussoy ainsi que la recherche de subventions et partenariats seront incontournables pour que la LFHF puisse redresser ses comptes à l'équilibre dans un premier temps pour la saison 2021-2022 puis les saisons suivantes, reconstituer un résultat positif permettant de combler les pertes de 1 200 000€ et reconstituer un niveau équilibré de trésorerie en renforçant ses réserves. De même, il est à souhaiter que la vente du siège d'Amiens puisse se concrétiser rapidement et convaincre notre partenaire bancaire pour notre futur plan d'actions.

Une adhésion totale à ces objectifs des différentes parties faisant vivre notre football (clubs, élus de la ligue et de nos districts, salariés) sera indispensable pour redresser une situation, je le dis avec insistance, préoccupante.

En termes de plan de relance et de suivi du recouvrement des créances des clubs, le président Bettremieux reviendra sur ces points lors de son intervention.

Je tiens à remercier le personnel du service financier : Mme El Attar, Mrs Mouque, Vanbockstael et Brandicourt pour leur collaboration et leur disponibilité, Daniel Sion et Luc Laforge pour la prise en charge des missions qui leur sont confiées, ainsi que, pour leurs conseils avisés, Jean-Louis Gamelin et Pascal Poidevin.

Enfin, j'aurai une pensée pour mes amis anciens trésoriers et qui ne sont plus parmi nous : André Bertaux – André Lemaire – Michel Sergent et Pierre Bauduin.

Je vous remercie de votre écoute et de votre confiance. Vous pouvez compter sur l'équipe du comité de gestion pour contribuer à son rôle de contrôle et d'alerte financière auprès du Conseil de Ligue et de son Bureau.

Modification du règlement intérieur de la LFHF.

IV. Règlement intérieur.

Il s'agit d'une mise en conformité des textes. Le programme du candidat Cédric Bettremieux et de son équipe prévoyait huit pôles tandis que le règlement intérieur actuel en a six.

La nouvelle équipe ayant été élue le 9 janvier 2021, nous vous demandons de modifier le règlement intérieur en listant les huit pôles qui figurent dans le programme comme suit :

- 1 – compétitions.
- 2 – règlements et contentieux.
- 3 – techniques – performances.
- 4 – arbitrage.
- 5 – développement – accompagnement des clubs.
- 6 – administration générale.
- 7 – centre technique Fernand Duchaussoy.
- 8 – suivi de la gouvernance.

Nous vous recommandons d'adopter cette modification pour être en conformité avec le vote du 9 janvier 2021.

Approuvez-vous la modification de l'article 1 au règlement intérieur de la LFHF tendant à organiser les commissions régionales en 8 pôles :

Bulletins présents :	694.
Voix présentes :	3 160.
Bulletins exprimés :	515.
Voix exprimées :	2 482.
Pour :	2 319 (93,43%).
Contre :	163 (6,57%).

La modification est adoptée.

V. Championnats Seniors Féminins.

Pauline Blondeau Secrétaire Générale de la Ligue présente les modifications des règlements seniors féminins.

À la suite d'une consultation des clubs féminins régionaux (questionnaires, réunions d'échanges avec les clubs, etc.), il est apparu nécessaire de réformer, dès la saison 2021-2022, les championnats compte-tenu de l'impact de la saison blanche et, comme vous le savez, depuis la saison 2020-2021 a été mis en place un championnat R3F qui établit une pyramide sur trois niveaux : R1F, R2F et R3F. Compte-tenu de la saison blanche et des forfaits constatés lors de la saison dernière, on se retrouvait avec une R2F qui est limitée à peu de clubs.

On peut noter :

- le constat de plusieurs forfaits ces dernières saisons au niveau régional seniors en R1F et R2F.
- une pyramide de compétitions inversée et non adaptée à la pratique féminine avec un socle insuffisant.
- 30% des équipes seniors F à 11 évoluent au niveau régional alors que la densité devrait se retrouver au niveau des districts.
- la LFHF est la seule ligue en France qui impose les deux niveaux d'écart.
- la volonté d'un calendrier instaurant une réponse aux besoins des clubs avec un calendrier plus étoffé.

De ces différents constats sont ressortis plusieurs grands axes de la réforme, apparaissant dans les différents documents 2021-2022 qui permettent d'avoir une transition avec mise en place d'un autre dispositif à partir de 2022-2023 et, également, un règlement qui permet les accessions de district en ligue.

Concernant les grands axes de la réforme, on constate :

- la suppression des deux niveaux d'écart permettant ainsi à un club d'avoir une équipe évoluant en R1F et une autre équipe en R2F. Même chose pour les équipes participant aux compétitions nationales et de district.
- une inversion de la pyramide des compétitions avec un schéma à trois niveaux basculant à une organisation à deux niveaux avec une R1F et une R2F comportant deux groupes, ce qui permet d'avoir un niveau plus large à la base.
- la mise en place d'une phase d'accession régionale axée sur le niveau sportif plutôt que sur la désignation arbitraire.

L'idée est donc de valoriser les équipes avec des barrages élargis avec 8 équipes qui seraient désignées à partir des championnats de district.

Cette réforme a été élaborée par le groupe de travail associant les 7 districts et la LFHF au cours du printemps 2021, avec avis favorable émis en mai 2021 à l'occasion d'une réunion de consultation des clubs féminins régionaux, ce qui permet de retenir l'avis des clubs qui vont pratiquer.

Cette réforme ne concerne qu'une partie des clubs de la LFHF car certains clubs n'ont pas de pratique féminine ; ceci est d'ailleurs également vrai pour le futsal.

Approuvez-vous le projet de réforme des championnats régionaux seniors féminins, l'approbation des règlements 2021-2022, 2022-2023 et des barrages d'accès régionale, avec suppression des deux niveaux d'écart ?

Clubs présents :	698.
Voix présentes :	3 186.
Votes exprimés :	510.
Voix exprimées :	2 434.
Pour :	2 138 (87,84%).
Contre :	296 (12,16%).

Les propositions sont adoptées.

VI. Championnats seniors futsal.

Pauline Blondeau précise que l'objectif n'est pas de revenir sur une réforme de la pratique du niveau actuel mais l'idée est de supprimer les deux niveaux d'écart, comme dans les championnats masculins et féminins, ce qui est désormais la règle au niveau de la LFHF.

Approuvez-vous la suppression des deux niveaux d'écart à compter de la saison 2021-2022 pour les compétitions régionales futsal ?

Clubs présents :	698.
Voix présentes :	3 186.
Votes exprimés :	510.
Voix exprimées :	2 440.
Pour :	1 991 (81,60%).
Contre :	449 (18,40%).

La proposition est adoptée.

VII. Modifications des championnats seniors masculins.

Gilles Cousin se présente en tant que responsable des compétitions pour évoquer les compétitions seniors et jeunes.

Il souhaite avoir l'avis des participants et proposer un vote sur la suppression des deux niveaux d'écart.

Avant, les équipes-réserve ou inférieures des clubs pouvaient participer aux championnats de Ligue, à condition qu'il existe au moins deux niveaux d'écart avec l'équipe hiérarchiquement supérieure du même club.

La proposition présentée est qu'un même club puisse participer aux championnats de Ligue dans la limite de 2 équipes sur les quatre niveaux, de N3 à R3.

Il fait donc la proposition de la disparition des deux niveaux d'écart ; cette proposition concernant la limite des deux équipes prendra effet à l'issue de la saison 2021-2022.

Approuvez-vous la suppression de deux niveaux d'écart à compter de la saison 2021-2022 pour les compétitions régionales masculines seniors libres ?

Clubs présents :	699.
Voix présentes :	3 189.
Votes exprimés :	509.
Voix exprimées :	2 454.
Pour :	1 888 (76,94%).
Contre :	566 (23,06%).

La proposition est adoptée.

VIII. Nombre de groupes en R3.

Gilles Cousin rappelle que la saison dernière, il y avait 103 équipes réparties en 8 groupes formant des groupes de 12 ou 13 équipes.

Il souhaite, pour la saison 2021-2022, limiter les groupes à 12 équipes maximum, ce qui veut dire que nous passerions à 9 groupes pour alléger le calendrier et passer à 22 journées au lieu de 26, avec une plus grande facilité et une plus grande souplesse au niveau des alternances, en fonction des équipes A et des équipes B.

Il présente le tableau suivant :

	8 groupes	9 groupes
Participants	102	102
Composition	6 groupes de 13 2 groupes de 12	3 groupes de 12 6 groupes de 11
Accession en R2	16 (2 par groupe)	18 (2 par groupe)
Relégation en R3	15	17
Avantages		-22 journées au lieu de 26 -allègement du calendrier -alternances facilitées + 2 accessions en R3 à R2
Inconvénients	Calendrier chargé avec difficultés pour les alternances de terrain	+2 descentes de R2 à R3

Il y a une équipe de moins que lors de la saison 2020-2021, en raison de la fusion des deux clubs de Lambersart.

Il faut noter que les chiffres de descente peuvent varier en fonction des descentes de clubs de N3.

Changements Régionaux R3 – saison 2021-2022 :

Souhaitez-vous des groupes de 12 équipes maximum ou des groupes de 14 équipes maximum ?

Clubs présents :	699.
Voix présentes :	3 189.
Votes exprimés :	513.
Voix exprimées :	2 461.
12 équipes maximum :	1 572 (63,88%).
14 équipes maximum :	889 (36,12%).

Le choix de groupes de 12 équipes maximum est adopté, de sorte qu'il y aura 9 groupes dans les championnats R3.

IX. Principales modifications au règlement des compétitions seniors .

Gilles Cousin présente cinq modifications.

1 – Les clubs ont la possibilité d'émettre un vœu motivé concernant le groupe dans lequel ils souhaitent disputer le prochain championnat. Ce vœu doit parvenir à la ligue...

-ancien texte *"au plus tard 15 jours après la dernière journée de compétition de la saison écoulée"*.

-texte proposé : *"avant la date de clôture des engagements"*... pour être examiné par la commission compétente.

2 – Composition des groupes de R1 : suppression de l'article avec le système de coefficient pour le R1.

La composition des groupes obéira à une répartition équitable de chacun des chapeaux désignés ci-après dans chaque groupe :

Chapeau 1 : équipes reléguées du niveau supérieur.

Chapeau 2 : équipes promues du niveau inférieur.

Chapeau 3 : équipes réserves et/ou non éligibles à la montée.

Chapeau 4 : équipes maintenues dans la division.

Ceci permettra d'avoir trois poules homogènes par rapport à la saison précédente et en termes de répartition géographique.

3 – Mode de départage des exaequo dans un même groupe :

- situation actuelle : en cas d'égalité de points, il sera tenu compte :
 - goal average particulier (points entre toutes les équipes exaequo)
 - goal average général (différence de buts puis meilleure attaque entre les équipes).Si l'égalité subsiste, il sera fait application de l'article 10-3 du présent règlement (match d'appui).
- texte proposé : en cas d'égalité de points, il sera tenu compte du :
 - goal average particulier (points puis différence entre toutes les équipes exaequo).
 - goal average général (différence de buts puis meilleure attaque).
 - plus petit coefficient obtenu en divisant le nombre d'exclusions reçues sur les rencontres du championnat par le nombre de matchs.
 - plus petit coefficient obtenu en divisant le nombre d'avertissements reçus sur les rencontres de championnat par le nombre de matchs.

Il s'agit en fait du remplacement du 3ème alinéa.

4 – Accession R1 - Pérennisation de 3 groupes de 12 équipes.

En fonction de la création de 3 groupes, les modalités d'accession sont modifiées comme suit :

Les accédants du R1 vers le N3 sont déterminés comme suit :

- une équipe par groupe, éligible à la montée en National 3, ayant obtenu le meilleur classement dans leurs groupes respectifs de Régional 1 au terme de la saison. Si le premier ne peut accéder, le deuxième de ce groupe puis le troisième de ce groupe... soit une montée unique par groupe.

5 – Mode de départage entre équipes de groupes différents.

Gilles Cousin estime qu'il s'agit du point le plus important.

Le règlement actuel prend en compte les points sur 10 rencontres (contre les 5 premières équipes pour accession, contre les 5 équipes précédentes du classement pour rétrogradation).

Le texte proposé est ainsi rédigé :

Prise en compte des points sur l'intégralité du championnat, divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes.

Si l'égalité persiste, il sera tenu compte successivement – et dans l'ordre – des éléments suivants, jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- goal average général, divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes.
- plus grand nombre de buts marqués divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes.
- plus petit nombre d'exclusions reçues divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes.
- plus petit nombre d'avertissements reçus divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes.

Gilles Cousin estime que ce règlement est plus simple et plus compréhensible par tous. Ceci permet également d'avoir une vision beaucoup plus précise avant la dernière journée car, actuellement, il faut attendre le coup de sifflet final de la dernière journée pour connaître les positions de chacun et certains matchs peuvent modifier le classement. Ceci peut éviter, comme cela s'est passé dans un district de la ligue, une décision juridique prise après la dernière journée de championnat, ce qui pouvait modifier le classement et donc le nombre de points sur 10 rencontres. Ainsi, l'équipe qui aurait dû accéder ne l'a pas obtenu car la décision juridique a fait changer le classement final.

Validation des règlements seniors masculins libres pour 2021-2022.

Clubs présents :	705.
Voix présentes :	3 206.
Votes exprimés :	509.
Voix exprimées :	2 456.
Pour :	2 129 (86,69%).
Contre :	327 (13,31%).

Les modifications des règlements seniors masculins libres pour la saison 2021-2022 sont approuvées.

X. Compétitions jeunes U15 à U18.

Gilles Cousin indique qu'il y aura deux votes : l'un pour les catégories U15 et U18, l'autre pour la catégorie U14.

Le système des compétitions régionales est organisé au format générationnel : c'est une équipe qui accède et non un club.

Saison 2019-2020 :

- Décision du Comex : arrêt des compétitions avec les classements arrêtés en cours de saison.
- Accessions faites en fonction des règlements.
- Relégation uniquement de l'équipe classée à la dernière place de son championnat.

Saison 2020-2021 :

- Décision du Comex : saison arrêtée sans classement – pas d'accession ni de relégation : saison blanche.

Saison 2021-2022 :

- Décision du Comex : reprise à l'identique des compétitions de la saison précédente.
- Prise en compte des classements de la saison 2019-2020 s'il y a des places vacantes (à l'appréciation de la ligue).
- Fonctionnement en génération ; l'organisation prévue en U14 est reprise à l'identique en U15, pour les U15 en U16, et ainsi de suite.

Gilles Cousin présente les différents championnats :

Championnat U18 : compétition à l'identique des U17 de la saison 2020-2021.

Niveau R1 : 14 équipes.

- clubs présents en CN U17 la saison précédente et non en CN U19.
- les équipes U17 R1 de la saison 2020-2021 non présentes en CN U19.
- un championnat sur 26 journées.

Niveau R2 :

- les équipes U17 R2 de la saison 2020-2021 non présentes en CN U19.
- 3 poules géographiques.

Championnat U17 : compétition à l'identique des U16 de la saison 2020-2021 avec les 48 équipes engagées.

Niveau R1 : 24 équipes.

- les équipes U16 R1 de la saison 2020-2021 sauf les participants au CN U17.
- autant que nécessaire de U16 R2 pour atteindre 24 équipes selon le classement U15 R2 de la saison 2019-2020.
- 2 poules géographiques de 12 équipes avec un championnat sur 22 journées.

Niveau R2 : 24 équipes.

- les équipes U16 R2 de la saison 2020-2021 non prises en R1.
- 2 poules géographiques de 12 équipes avec un championnat sur 22 journées.

Championnat U16 : championnat à l'identique des U15 de la saison 2020-2021 avec 48 équipes engagées.

Niveau R1 :

- les 24 équipes U15 R1 de la saison 2020-2021.
- 2 poules géographiques de 12 équipes avec un championnat sur 22 journées.

Niveau R2 :

- les 24 équipes U15 R2 de la saison 2020-2021.
- 2 poules géographiques de 12 équipes avec un championnat sur 22 journées.

Championnat U15 : compétition à l'identique des U14 de la saison 2020-2021 avec les 48 équipes engagées.

Phase 1 :

- 48 équipes réparties en 8 groupes de 6 équipes.
- championnat sur 10 journées.
- les 3 premières de chaque groupe (24 équipes) en R1 pour la Phase 2.
- les 3 autres de chaque groupe (24 équipes) en R2 pour la Phase 2.

Phase 2 :

- R1 : 4 groupes de 6 équipes.
- R2 : 4 groupes de 6 équipes.
- championnat sur 10 journées.

Approuvez-vous le règlement des championnats jeunes (U15 à U18) 2021-2022 reposant sur le glissement générationnel ?

Clubs présents :	707.
Voix présentes :	3 209.
Votes exprimés :	494.
Voix exprimées :	2 435.
Pour :	2 223 (91,29%).
Contre :	212 (08,71%).

Les règlements des compétitions U15 à U18 sont approuvés.

XI. Compétitions jeunes U14.

- La désignation des équipes U14 par les districts s'effectue sur la génération U13 de la saison en cours.
- La saison blanche 2020-2021 ne permet pas de déterminer les équipes prétendantes par district.
- Une impossibilité pour les districts de désigner, de façon équitable, les équipes pouvant accéder à la compétition U14 de la ligue.

Gilles Cousin présente une formule en indiquant les avantages et inconvénients.

Avantages :

- moins de pression pour les équipes.
- moins de mouvements de joueurs.
- championnat sur toute la saison (une seule phase en aller-retour ; 10 à 12 équipes par groupe).
- garantie de l'équité sportive : la génération U13 2020-2021 pourra gagner sa place en U15 Ligue sur le terrain et non au plan administratif.
- maintien d'une compétition U14 gérée au niveau de la ligue.

Inconvénients :

- équipes réparties par districts.
- possibilité d'une plus grande hétérogénéité de niveau : avec un nombre d'équipes important, il y aura des différences de niveau dans les poules mais Gilles Cousin indique que l'on ne pourra pas faire autrement.

Approuvez-vous le règlement du championnat U14 2021-2022 ?

Bulletins présents :	707.
Voix présentes :	3 209.
Bulletins exprimés :	488.
Voix exprimées :	2 400.
Pour :	2 114 (88,08%).
Contre :	286 (11,92%).

Le règlement du championnat U14 2021-2022 est approuvé.

XII. Vœux des clubs.

1) Vœu du club de l'Entente Feignies-Aulnoye.

M. Clarembaux demande à bénéficier de la possibilité pour les clubs ayant une équipe en CN U19 et CN U17 d'avoir une équipe en U18 R1 et U17 R1.

Gilles Cousin indique que ce vœu concerne plusieurs choses à la fois :

- suppression des deux niveaux d'écart.
- spécificités du championnat national U17 et du championnat U18.

Il apporte les précisions suivantes :

En ce qui concerne les 2 niveaux d'écart, catégorie par catégorie, il n'y a pas d'impact pour les U14 qui arrivent de district (il n'y a qu'une équipe par club qui accède).

En ce qui concerne les U15, il pourrait y avoir – selon le vœu – une équipe qui a gagné sa place en R1 U15 et une équipe B, qui jouait en U14 district, et qui accède en U15 R2. Ainsi, on pourrait avoir 2, 3, 4, 5, 6... clubs qui auraient 2 équipes au niveau U15.

Même chose pour les U16 : votre équipe gagne sa place en U16 R1. Vous avez une équipe en U15 district qui accède en U15 R2. C'est pour ça qu'il avait été spécifié que les compétitions Ligue ne concernaient qu'une seule équipe par club pour éviter qu'il y ait trop d'équipes B positionnées en R2.

En ce qui concerne les championnats U17, vous demandez que les clubs qui jouent en CN U17 aient une équipe qui joue en championnat régional U17 R1. Votre équipe U16, qui joue principalement en R1, accède en CN U17 ; si vous demandez d'avoir une seconde place en U17 R1, ça voudrait dire que vous aviez une deuxième équipe qui jouait en U16 R2 et, si vous n'avez pas d'équipe U16, il est bien évident que vous ne pouvez pas avoir deux équipes en U17, sauf si vous recrutez X joueurs pour pouvoir faire une équipe en championnat national U17 et une deuxième équipe U16 R1.

En ce qui concerne les U18, on peut considérer qu'un joueur qui joue en championnat national U17 est, la saison d'après, en U18.

Par ailleurs, il y a une limite au R2 car, l'année prochaine, il va repasser en U19 N, et cela peut ne pas être cohérent.

Je suis d'accord avec vous mais cela a été pour limiter le nombre d'équipes qui sont en U17 et U19, de jouer en R1 parce qu'il y a une montée en national U19 et on sera obligé d'aller chercher une équipe qui termine 4^{ème} ou 5^{ème} pour accéder au championnat national U19.

Autant sur ce dernier point, on peut le discuter, mais sur les deux premiers points, attention de ne pas amener trop d'équipes B au niveau de nos compétitions Ligue, ce qui restreindrait d'autant les clubs participants au championnat de Ligue.

Pour les U17, Gilles Cousin considère que si vous aviez une équipe U17 en ligue, en U16, cette équipe va en U17 national et je ne vois pas pourquoi vous auriez droit à une deuxième équipe U17 au niveau R1.

Approuvez-vous le vœu de l'Entente Feignies-Aulnoye ?

Bulletins présents :	709.
Voix présentes :	3 226.
Bulletins exprimés :	475.
Voix exprimées :	2 323.
Pour :	698 (30,05%).
Contre :	1 625 (69,95%).

Le vœu est rejeté.

2) Vœu du club de l'U.S. Saint André.

M. Dufay présente un vœu pour la création d'une compétition régionale à l'attention des jeunes U20-U19 avec le soutien du Conseil de Ligue.

Cette compétition serait calquée sur le principe du challenge U19, mis en place il y a 3 ans, mais avec ouverture à la catégorie des U20.

Il lui semble important de laisser l'opportunité aux jeunes U20 et U19, qui pourraient ne pas avoir la possibilité d'évoluer dans les équipes seniors, de continuer à pratiquer leur passion et de poursuivre leur post-formation.

Ces joueurs que l'on appelait avant « Espoirs » pourraient aussi trouver pleinement leur place dans un championnat qui leur serait totalement destiné.

Il lui semble essentiel de proposer une passerelle avant le passage chez les seniors qui peut poser un problème générationnel.

Parmi les 12 autres ligues métropolitaines, 4 disposent d'une compétition U20, à savoir :

- Paris-Ile-de-France
- Auvergne-Rhône-Alpes

- Occitanie
- Méditerranée

Et 4 d'une compétition U19 :

- Nouvelle-Aquitaine
- Bretagne
- Pays-de-Loire
- Grand-Est.

Ce championnat serait composé d'un seul niveau de compétition, adaptable en fonction du nombre d'équipes engagées et par zones géographiques.

Par conséquent, un club ne pourrait engager qu'une seule équipe.

Les équipes participantes seraient déterminées sur un engagement réservé aux clubs disposant d'une équipe senior évoluant en compétitions N3, R1, R2 et R3. Il souhaite que cette compétition puisse démarrer dès cette saison 2021-2022.

En cas de vote favorable, la commission des compétitions jeunes aura la charge de définir les différentes modalités de mise en place de ce championnat. Par exemple : en fonction du nombre d'engagements, ce championnat Régional U20 pourrait se répartir par poules en zones géographiques et/ou en deux phases successives.

Monsieur Dufay souhaiterait que ce championnat soit souple dans son contenu comme dans son organisation afin d'attirer le plus grand nombre de clubs participants.

Il compte sur un vote favorable ainsi que sur des engagements d'équipes pour nos jeunes.

Gilles Cousin donne quelques informations pour que chacun puisse voter en son âme et conscience.

Les raisons du projet sont recevables : la possibilité de créer une compétition régionale pour des jeunes joueurs « encore un peu légers » et ne souhaitant pas accéder en catégorie senior mais souhaitant tout de même pratiquer leur passion sera considérée.

Cependant, une question subsiste : arrivé à 19 ans, parle-t-on de football jeune ou bien de football senior ? Chacun se positionnera.

La tentative faite la première année de la création de la ligue – il y a trois ou quatre ans – avec un challenge U19 a été un flop puisqu'il n'y avait qu'une dizaine d'équipes s'étant portées volontaires pour faire un championnat U19 et terminer, si ma mémoire est bonne, par ne pas aller au bout, à 6 équipes. Alors attention à ne pas retomber dans le même travers.

Ensuite, vous dites que ce sont des joueurs qui jouaient au niveau district et qui ne souhaitent pas, après les deux saisons que l'on vient d'avoir, aller tout de suite en seniors. Je me pose la question : « est-ce que cette organisation ne peut pas être faite au niveau des districts ? Pourquoi la faire au niveau de la ligue ? ».

Si c'est une majorité de clubs qui n'ont pas une équipe de ligue, c'est-à-dire joueurs qui n'ont jamais joué en ligue entre U14 et U18, pourquoi les faire jouer en ligue ? Alors sinon, il y a peut-être – en fonction du nombre – la possibilité de ne le faire qu'au niveau des districts.

Maintenant, si c'est voté, pourquoi pas ? La ligue pourra le faire. Simplement, parmi les critères d'organisation que vous avez mentionnés, il faudra voir avec la compétition Jeunes pour établir le règlement puisqu'il y a des choses qui ne sont règlementairement pas

possibles et sur lesquelles il faut être très vigilant, notamment pour les mutations illimitées : je ne pense pas que ce soit faisable.

Et puis, ça fait du recrutement d'une année et pour avoir des non-mutés l'année N+1.

Je ne dis pas que c'est en arrière-pensée mais je dis qu'il faut être vigilant pour ne pas recruter 12 joueurs une année en U19 pour pouvoir avoir X joueurs non-mutés l'année suivante, au niveau senior.

Gilles Cousin indique ne pas avoir d'avis et la commission n'a pas vraiment d'avis favorable ou défavorable.

« Dernier argument, vous proposez de faire jouer des U17 avec des U20 : ça commence à faire un petit peu large. Si vous êtes en Ligue, les U17 doivent jouer en U17-U18.

Si vous les amenez à jouer en Ligue alors qu'il s'agit de joueurs au niveau du district, alors pourquoi ne pas le faire qu'au niveau district ou en interdistrict, si ce nombre est peu important dans l'un de nos sept districts ? Voilà quelques éléments pour nourrir votre réflexion. »

Approuvez-vous le vœu de l'AS Saint André ?

Bulletins présents :	714.
Voix présentes :	3 244.
Bulletins exprimés :	465.
Voix exprimées :	2 318.
Pour :	653 (28,17%).
Contre :	1 665 (71,83%).

Le vœu est rejeté.

XIII. Assemblée Générale Extraordinaire.

Le quorum est désormais atteint.

Nombre de délégués inscrits :	1 416.
Nombre de voix des inscrits :	4 716.
Nombre de délégués présents ou représentés (ayant émargé) :	713 (50,35%).
Nombre de voix présentes ou représentées (ayant émargé) :	3 242 (68,74%).

Le pourcentage des délégués et des voix ayant atteint le quorum, l'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte.

Thierry Janas déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- 1) L'Assemblée Générale Extraordinaire porte ce nom en raison de la modification des statuts de la Ligue .

Les modifications des statuts de la ligue nécessitent d'être adoptés par les 2/3 des clubs représentant les 2/3 des voix.

Il est important que ces pourcentages soient respectés lors des votes.

Article 12.5.1.

La FFF a demandé aux ligues et aux districts d'inclure, dans leurs statuts, en cas d'A.G. dématérialisée, un point précis relatif au pouvoir donné – ou non – par un club à un autre.

2 options :

- option A : pas de pouvoir ; les clubs sont tenus d'assister à l'A.G.
- option B : un seul pouvoir possible donné à un autre club.

La grande majorité des instances adopte l'option A car une A.G. dématérialisée ne nécessite pas de déplacement et le président du club peut toujours trouver un dirigeant au sein du club pour le remplacer, afin d'assister à la vie de la ligue et passer deux heures ou plus pour sa ligue régionale en visio comme en audioconférence 1 à 2 fois par an.

Modification des statuts de la LFHF en cas d'assemblée dématérialisée (article 12.5.1), les clubs auront la possibilité de n'avoir aucun pouvoir ou d'en avoir un seul.

Bulletins présents :	715.
Voix présentes :	3 255.
Bulletins exprimés :	468.
Voix exprimées :	2 320.
Aucun pouvoir :	1 254 (54,05%).
Un pouvoir :	1 066 (45,95%).

La majorité s'est prononcée pour aucun pouvoir pour participer aux assemblées dématérialisées.

La majorité des 2/3 nécessaire pour l'adoption d'une modification des statuts n'étant pas atteinte, le texte devra être représenté lors de la prochaine AG

2) Article 12.5.6.

Il s'agit d'une mise à jour des textes concernant le délégué des clubs nationaux qui est depuis quatre saisons et non plus pour un an, comme cela figurait dans nos textes jusqu'à présent.

Modification des statuts de la LFHF (article 12.5.6) : Approuvez-vous la mise à jour de l'article concernant l'élection du délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres ?

Bulletins présents :	715.
Voix présentes :	3 255.
Bulletins exprimés :	446.
Voix exprimées :	2 156.
Pour :	1 753 (81,31%).
Contre :	403 (18,69%).

La modification est adoptée , la majorité des 2/ 3 etant respectée.

3) Articles 24, 25, 26 et 27.

Il s'agit d'un toilettage avec suppression de textes et d'articles qui dataient de la période transitoire, avant la fusion de 2017. Ces textes n'ont plus de raison d'exister et nous les retirons des statuts.

Modification des statuts de la LFHF articles 24, 25, 26 et 27 – Approuvez-vous la suppression des articles des statuts relatifs à la période transitoire de fusion et devenus obsolètes ?

Bulletins présents :	715.
Voix présentes :	3 255.
Bulletins exprimés :	443.
Voix exprimées :	2 176.
Aucun pouvoir :	2 064 (94,85%).
Un pouvoir :	112 (5,15%).

La majorité des 2/ 3 etant respectée , les articles 24, 25, 26 et 27 des statuts de la LFHF sont supprimés.

XIV. Plan de relance (Cédric Bettremieux).

« Cette crise sans précédent a révélé la vulnérabilité du modèle sportif.

La suspension puis la reprise très progressive de toutes les activités et événements sportifs ont eu des répercussions sur nos clubs.

Ainsi, différentes mesures de soutien se sont déployées au niveau national en complément des dispositions d'accompagnement déjà existantes. Nous pouvons ainsi citer les dispositifs d'accompagnement à l'emploi de l'Agence Nationale du Sport boostée cette année, avec le dispositif : « *1 jeune, 1 emploi* », qui a permis de valoriser l'embauche au sein de nos clubs, les subventions de l'agence Nationale du Sport, d'accompagnement de projets sportifs fédéraux.

Au niveau de la LFHF, l'enveloppe de 164 000€ allouée a été complétée de 50 000€ afin de valoriser vos actions relatives au plan de relance.

La LFHF a ainsi enregistré plus d'une centaine de dossiers, soit une augmentation de plus de 75% du nombre de clubs ayant déposé des projets grâce notamment à une communication et à un accompagnement plus large, qui a permis une démocratisation de ce dispositif encore trop peu connu.

Le dispositif Pass' Sport permettra aux familles éligibles à l'allocation de rentrée scolaire, de bénéficier, pour la saison 2021-2022, de 50€ de réduction sur leur licence.

À ce niveau, un travail étroit est actuellement mené avec les services de l'État et les ligues régionales afin de garantir la bonne marche de ce dispositif, qui doit être un véritable atout pour les clubs et non une contrainte administrative.

Ainsi, pour les jeunes de 6 à 18 ans titulaires du courrier de la CAF indiquant leur éligibilité au dispositif, une réduction de 50€ sera faite directement par le club qui se fera rembourser s'il se porte volontaire et s'inscrit à partir de début juin.

Toutes les démarches d'accompagnement vous seront ainsi exposées, d'ici quelques jours.

Au niveau des instances propres au football, le comité exécutif de la Fédération Française de Football a ainsi décidé la mise en place d'un plan de soutien matériel d'un montant total de 15 millions d'euros à destination des clubs amateurs.

Le code de réduction vous a également été envoyé en début de semaine.

Vous constaterez que la gamme de produits a été élargie et vous permet ainsi de multiples possibilités.

Cette dotation pourrait ainsi être l'occasion d'équiper vos équipes mais aussi de valoriser l'engagement de vos bénévoles, ô combien important, dans chacun de vos clubs.

Au niveau de la ligue, nous savons que vos attentes étaient nombreuses.

Pour autant, il ne faut pas oublier le fonds de solidarité exceptionnel mis en place en juillet dernier, réparti à hauteur de 10€ par licencié. Ce dispositif a ainsi permis, pour de nombreux clubs, de compenser les pertes accumulées.

Pour autant, compte-tenu de la situation inédite, nous avons bâti au niveau régional et ce, en collaboration avec la majorité des districts qui ont souhaité participer à un effort collectif et solidaire, un plan régional de relance qui s'articulera autour des axes suivants :

-avant tout, un accompagnement ; c'est pourquoi nous avons créé un dossier de demande d'aide pour les clubs qui sera disponible sur le site de la ligue, d'ici la fin de semaine.

Cet accompagnement permettra ainsi aux clubs en difficulté et ne pouvant pas régler le solde par rapport à la COVID, de bénéficier de mesures d'accompagnement comme l'étalement de la dette plutôt qu'un blocage direct sur leurs nouvelles licences.

La ligue a également provisionné un plan de relance de plus de 220 000€ afin de soutenir différents axes et accompagner la relance d'activités au sein de vos clubs.

-une dotation Nike spécifique à la LFHF pour un montant de 190 000€ à destination des clubs.

-le remboursement des engagements en championnats et coupes de la Ligue, jeunes et seniors pour un montant de 62 000€.

-le remboursement des engagements de championnats jeunes de district, via les finances solidaires, pour un montant de 83 000€.

Ce fonds de solidarité de la LFHF sera également abondé par la majorité de ses districts qui ont décidé, par solidarité envers les clubs, d'abonder ce fonds en renonçant à une partie de leur part fédérale proportionnellement à leur territoire.

Une commission éphémère sera alors mise en place avec les présidents et trésoriers de chaque district ayant participé à ce fonds, pour en décider les orientations après consultation auprès de vous.

Sachez également que les districts ont pris des décisions au sein de leur territoire pour des remboursements d'engagements, des aides et des accompagnements spécifiques.

Le plan régional de relance se caractérisera par la constitution régionale d'une centrale d'achats. Actuellement en création, cette centrale vous permettra d'acquérir du matériel et des équipements à des tarifs avantageux.

Nous travaillons ainsi actuellement sur le volet marketing et sommes en train de tisser un maillage partenarial qui faisait défaut à ce jour.

En janvier dernier, lors de l'élection, nous vous avons garanti de la transparence. Sachez qu'aujourd'hui, comme a pu le présenter Gérard Pique, la santé financière de la LFHF a été mise à mal et nous devons en tenir compte au quotidien.

Nous aurions pu nous servir de cette situation comme excuse pour ne rien faire mais ce n'était pas la volonté de notre équipe.

Ce n'est pas parce que la situation financière est compliquée qu'il faut tomber dans l'immobilisme qui serait un échec pour notre ligue.

C'est pourquoi, aujourd'hui, il est de notre responsabilité de garantir une gestion raisonnée et raisonnable afin de rétablir une situation financière saine, tout en vous accompagnant lors des difficultés rencontrées.

Nous avons ainsi bâti le plan de relance pour vous accompagner dans la reprise des activités et épauler les clubs touchés par la crise et ce, pas uniquement sur le plan financier.

L'accompagnement se doit d'être multiple, à la hauteur de votre investissement afin d'être présent à vos côtés.

Vous retrouverez rapidement sur le site de la ligue, le détail de ce plan de relance après le prochain Conseil de Ligue.

Merci à toutes et à tous pour votre attention ». Cedric Bettremieux Président de la LFHF.

Thierry Janas Secrétaire de séance
avec l' aide précieuse de Jacques Lienard, Nathalie Depauw et Charlotte Messuwe.